



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2024

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 10

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ENGASSER François, FULHABER Jérémie,
GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal, MARTIN Guillaume,
THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- DUSS Etienne donne procuration à JEANDEL Philippe
- MININGER Patrice donne procuration à BIXEL Chantal
- ANSELIN Florence donne procuration à THOMAS Christelle

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

Ordre du jour

0. PV du 15 avril 2024
1. Location salles municipales : contrat de location
2. Acquisition de tables et d'un four pour le périscolaire
3. Alignement rue du Schlittweg
4. Travaux rue de Namsheim – échange de terrain
5. Syndicat des Eaux Balgau-Fessenheim-Namsheim : déplacement du siège
6. Acquisition d'un nouveau véhicule
7. Divers

0. PV de la séance du 15 avril 2024

Gérard GUTHMANN interpelle le Maire concernant l'attribution des subventions aux associations et notamment la diminution de l'attribution des frais afférents à la location de la salle de Rustenhart pour l'organisation de la soirée paëlla des pompiers. Il estime que cette décision a été prise unilatéralement, sans vote du Conseil. Il pensait que la diminution était due à l'absence de demande officielle et non à cause de l'épargne dont dispose l'Amicale.

M. le Maire affirme qu'en effet, il ne va pas subventionner une association qui dispose d'un capital pour louer une salle, précisant qu'il existe un règlement du service des finances.

François ENGASSER rappelle qu'il s'agit d'une indemnisation pour payer le surplus engendré par le retrait de la commune de la Communauté de communes Essor du Rhin et ayant entraîné l'interdiction de location de la salle de Fessenheim, cette décision avait été entérinée par une délibération du Conseil Municipal. Il précise que l'Amicale paye aussi une partie de la location.

Gérard GUTHMANN indique qu'il ne s'agit pas d'une subvention supplémentaire, si la manifestation n'avait pas lieu, les 1000 € n'étaient pas versés puisqu'il s'agit du paiement d'une facture et non de l'octroi d'une subvention systématique.

Les élus sollicitent un écrit des services compétents sur l'octroi des subventions.

Mr le Maire s'engage à rencontrer Madame DELAVAUZ (DGFIP-finances) pour obtenir les documents idoines.

Après prise en compte de cette remarque, le PV est approuvé.

François ENGASSER rebondit sur un autre sujet : il déplore le refus du maire pour l'utilisation des sanitaires de la salle à l'occasion du marché aux puces organisé par les pompiers.

M. le Maire affirme qu'il ne s'agit pas de toilettes publiques, il ne souhaite pas des allées et venues dans la cour qui est attenante à la Mairie !

Gérard GUTHMANN rappelle qu'à l'origine il s'agissait bien de WC public !

Christelle THOMAS regrette également cette interdiction, trouvant logique d'avoir accès aux sanitaires si on loue la salle ! Ces derniers ont toujours été rendus dans un état de propreté impeccable.

Le Maire précise que les WC sont toujours disponibles pour les locataires de la salle mais qu'il ne veut pas de WC ouverts au public lors des manifestations. Il indique que dans ce cas, il va nommer un responsable qui devra surveiller les sanitaires durant toute la journée de la manifestation.

Au regard de ces remarques, Mr le Maire fait savoir qu'il ne fait pas obstacle à l'organisation de manifestations et précise que pour le marché aux puces de l'année passée, il a mis en place une signalisation avec Sébastien EGLER, signalisation qu'il a retirée, seul, à la fin de la manifestation. Cette signalisation nous avait été fournie gracieusement. Il s'étonne de ces remarques en guise de remerciements.

DEL 2024-05-21/028 : Location salles municipales : contrat de location

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Dans ce cadre, la municipalité se réserve le droit de refuser une location ou un prêt pour toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public.

Le contrat de location et le règlement d'utilisation de l'espace culturel ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met à la disposition la salle et de déterminer les conditions dans lesquelles elle doit être utilisée.

Pascal LAEMLIN s'étonne de la mention de l'âge de 21 ans pour la location ? Cette notion était déjà présente dans le précédent contrat, souvent c'est lors des fêtes d'anniversaire des 18 ans que l'on pouvait constater des débordements. Le constat a été fait par des élus des précédents mandats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes du contrat de location et du règlement d'utilisation joints en annexe à la présente délibération
- Autorise le Maire à signer les contrats de location à venir entre la commune et chacun des bénéficiaires.

D'autre part, M. le Maire informe qu'il souhaite supprimer les dates d'utilisation du chauffage, celui-ci sera facturé, conformément au forfait validé lors de la précédente séance, à chaque utilisation constatée par relevé de compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la suppression des dates de facturation du chauffage
- Maintient la facturation au forfait de 40 € après chaque utilisation.

DEL 2024-05-21/029 : Acquisition de tables et four pour le périscolaire

Afin de répondre aux besoins du périscolaire pour proposer un service optimal, il est proposé l'acquisition de nouvelles tables et d'un 2^e four.

En effet, certaines tables proviennent de la salle des fêtes qu'il est nécessaire de récupérer et le four actuel n'est pas assez grand pour procéder à la remise en température de tous les plats.

Des devis ont été établis, l'un proposant l'ajout d'un adoucisseur permettant d'éviter l'encrassement du lave-vaisselle. Gérard GUTHMANN et François ENGASSER estiment que ce n'est pas nécessaire, un adoucisseur coûte trop cher en entretien et qui plus est, selon leurs dires, il est déconseillé de boire de l'eau provenant d'un adoucisseur.

Une demande de subvention sur investissement auprès de la CAF est possible, le restant à charge sera réparti au prorata du taux de fréquentation avec la commune de Nambenheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition de nouvelles tables et d'un 2^e four pour le service du périscolaire
- Décide de déposer une demande de subvention auprès de la CAF
- Dit que le restant à charge sera réparti avec la commune de Nambenheim en fonction du taux de fréquentation
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL 2024-05-21/030 : Alignement rue Schlittweg

Ce point a déjà été discuté en réunion du 25.01.2024, nous étions dans l'attente du retour du service des domaines.

Toutefois, notre demande ne répondant pas aux modalités de consultation du Domaine, en vigueur depuis le 1er janvier 2017, nous pouvons ainsi procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

Considérant la délibération de 2018, il est proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 2000 € de l'are soit 680 € au total auxquels il convient d'ajouter les frais de bornages et de notaire.

Pascal LAEMLIN trouve que les questions d'alignement reviennent régulièrement à l'ordre du jour, il demande si on ne pourrait pas mandater le SCOT par exemple pour régulariser les situations ?

Le SCOT n'a pas pour vocation à résoudre les problèmes de voirie leur mission consistant en l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Un débat réapparaît sur l'alignement des rues du Rhin et rue de Fessenheim. Mr le Maire déclare traiter les dossiers actuels et ne souhaite pas agir rétroactivement sur ces litiges.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles formant l'alignement de la voirie à hauteur des parcelles section 34 n° 44 et 45 (nouvelles références cadastrales non connues à ce jour) de 0.17 ares chacune
- De fixer le prix d'acquisition à 2000 € de l'are soit 680 € pour les deux parcelles
- D'intégrer ces parcelles au domaine public communal.

DEL 2024-05-21/031 : Travaux rue de Namsheim – échange de terrain

Le service routier de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) projetant des travaux de réfection de voirie, il a été saisi l'occasion pour procéder à l'aménagement de la rue de Namsheim avec notamment son élargissement à hauteur de l'Eglise par la création d'un trottoir, et dans un 2^e temps, l'aménagement du parking devant le hangar communal.

Pour ce faire, afin de respecter l'alignement, il convient de procéder à l'acquisition d'un bout de parcelle appartenant aux consorts BRAUN à hauteur du 9 rue de Namsheim, ces derniers sollicitant un échange en vue d'avoir accès à leur propriété depuis la parcelle communale conformément au plan établi par un géomètre.

3 devis ont été établis pour les travaux, l'entreprise TRADEC étant la moins disante. Au préalable, le syndicat des eaux a procédé au déplacement de la conduite d'eau permettant l'alimentation du hangar communal, GRDF va également déplacer le coffret gaz et Vialis au retrait du candélabre.

Une aide de la CEA est possible pour ces travaux et une nouvelle signalisation sera mise en place par la suite où une autre subvention pourra être sollicitée.

François ENGASSER demande s'il n'était pas question d'élargir plus au niveau du Presbytère.

Gérard GUTHMANN indique que le plan d'alignement à l'origine allait jusqu'aux escaliers du Presbytère. Le plan datant de 1911 est projeté montrant bien que le plan est le même. Les travaux répondront aux exigences d'une route à 5.50 m et d'un trottoir de 1.40 m minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- De confier les travaux à la société TRADEC pour un montant de 17 380.20 € TTC pour la 1^{ère} phase
- De solliciter une subvention de la CeA et autorise le Maire à entreprendre et à signer toute démarche avec la CeA à cet effet
- De procéder à un échange de terrain avec les consorts BRAUN en vue de respecter l'alignement.

DEL 2024-05-21/032 : Syndicat des Eaux Balgau-Fessenheim-Nambsheim : déplacement du siège

En date du 9 février 2024, le Comité du SIAEP BFN a voté à l'unanimité le déménagement des bureaux du SIAEP au 16a rue de Rumersheim à MUNCHHOUSE à compter du 1er avril 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Pascal LAEMLIN informe également que la diffusion des factures va se rapprocher afin de rattraper le retard.

Guillaume MARTIN demande s'il n'est possible de tout cumuler ? Les règles comptables étant complexes, et il y aurait lieu de modifier les paramètres du logiciel, il n'est pas facile de résorber le retard accumulé.

DEL 2024-05-21/033 : Acquisition d'un nouveau véhicule

Afin de faciliter certains travaux et en raison d'une opportunité à saisir, il est proposé l'acquisition d'un camion benne d'occasion.

Ce véhicule permettra de remplir différentes missions, notamment à l'occasion des tontes, les agents devant effectuer des allers-retours au niveau du cimetière pour vider.

Guillaume MARTIN interroge si nous disposons du budget nécessaire ? Oui une somme de 20 000 € avait été provisionnée.

Jérémie FULHABER souhaite savoir si une subvention est possible ? Oui nous allons solliciter le fond de concours de la Communauté de Communes, permettant d'obtenir 50 % du reste à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- D'acquérir le véhicule d'occasion présenté
- De solliciter une demande d'attribution du fond de concours auprès de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
- Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

DEL 2024-05-21/034 : DIVERS – Convention de répartition de la subvention sur fonds d'accompagnement « publics et territoires » pour l'aide au fonctionnement du périscolaire versée par la CAF

La commune a signé une convention de répartition des fonds versés par la CAF au titre du fonctionnement du périscolaire en 2017 avec les communes partenaires de Nambsheim – Geiswasser.

Suite au retrait de la commune de Geiswasser ayant formé un RPI avec Obersaasheim, et à la création du RPI Balgau-Nambsheim, il convient de remettre cette convention à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- De valider les termes de la convention ci-annexée
- D'autoriser le Maire à procéder à sa signature et à la répartition annuelle.

DEL 2024-05-21/035 : DIVERS – Demande de subvention

Candyce BONJEAN participera au Championnat d'Europe d'athlétisme dans la catégorie lancer de marteau. Une demande de subvention a été sollicitée à cet effet. Au vu de ses performances et son rayonnement à travers les différentes compétitions auxquelles elle participe, il est proposé d'y répondre favorablement.

Pascal LAEMLIN trouve dommage de ne pas faire quelque chose pour elle directement comme l'achat de matériel. Il lui est précisé que l'achat de maillot et autres équipements se gère au niveau du club.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- De verser une subvention de 150 € au club d'athlétisme de Volgelsheim
- Dit que les crédits seront puisés dans le « Divers sur DCM » prévus dans la liste des subventions aux associations votée au budget.

DIVERS

Informations :

- M. le Maire fait un point sur la situation administrative de deux agents.
- La répartition des classes pour la prochaine rentrée est présentée. Chantal BIXEL regrette qu'au bout d'une année scolaire, la répartition soit déjà modifiée alors qu'il avait été demandé qu'elle ne le soit pas dans la mesure du possible.
- Les tarifs pour le périscolaire vont subir une hausse de 2.5 %, de nouvelles places vont ouvrir les mercredis pour répondre à la demande. La FDFC a été informée de l'inversion de la dénomination des compteurs gaz entraînant une refacturation importante. Ces éléments seront repris dans le prochain budget.
- Une réunion a eu lieu avec les donneurs de sang, une solution a été trouvée.

Tour de table :

- Valérie WALTER interroge les élus sur la proposition d'article concernant le César de Cyrille BONJEAN. L'ensemble des élus se montre favorable.
- Guillaume MARTIN demande si un nouvel arrêt de bus sera mis en place à la Mairie ? Non, M. le Maire envisage de regrouper tous les arrêts sur la route de Bâle. Il informe également qu'une visite technique a eu lieu pour l'installation du TBI.

- Claude KELLER souhaite des éléments complémentaires sur le projet de logement senior rue de Fessenheim. Pour l'heure, aucun permis n'a été déposé.
François ENGASSER rappelle l'importance de faire respecter les plans d'alignement, ce type de construction engendrant un accroissement de la circulation, tout comme les projets rue du Rhin.
- Jérémie FULHABER a été interrogé sur la réouverture du vieux cimetière. M. le Maire va envisager une réouverture mais avec limitation d'accès vers la propriété en ruine.
- Gérard GUTHMANN demande si tous les élus ont été destinataires du courrier de H. FURSTOSS, celui-ci n'ayant apparemment pas été distribué dans tout le village.
D'autre part, il informe qu'il n'y a plus du tout d'éclairage public dans son secteur.
- Pascal LAEMLIN a assisté à la réunion publique à Nambsheim avec l'entreprise LIEBHERR.
Il a trouvé la présentation très intéressante et pense qu'il serait souhaitable de les inviter à venir présenter leur projet en réunion du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Président de séance



Philippe JEANDEL

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Laura HECK

